



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

PROJET DE DELIBERATION N° DEL2026-035 - FONDATION FREDERIC GAILLANE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE ET DE SON SUPPLEANT AUPRES DE SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
35	33	35

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le 01 avril 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Florence CHAMBON, M. Alain PARENT, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Chantal ROUBAUD, M. Philippe ROUX, Mme Valérie BASIN, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, Mme Céline DOUSSOT, M. Gérard GAILLARD, Mme Sabine PLANEILLE, M. Laurent PAILLET, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Nicolas VALIENTE, Mme Claire CLARETON, M. Alain OUDARD, Mme Nassera HAOUA FERRADJI, M. Christophe OUVIER, Mme Amandine AUDOUARD, M. David GALERA, M. Romain DUFAUD, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Roman WIEVIORKA, Mme Amélie GHIGI-DIAZ, M. Christian MONTAGARD, Mme Sandra ROELANDTS DELAVAL.

Absents non excusés : 0

Procurations : Mme Annie MEYNARD donne pouvoir à M. Alain OUDARD ; M. William COURCINOUX donne pouvoir à M. Romain DUFAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Alain OUDARD

Située à L'Isle sur la Sorgue, la Fondation Frédéric Gaillanne est reconnue d'utilité publique, accréditée par la Fédération Internationale de Chiens Guides, labellisée et affiliée à la Fédération Française des Associations des Chiens Guides d'Aveugles. Elle a pour but d'offrir à des jeunes mineurs aveugles ou malvoyants des chiens-guides pour leur donner accès à toutes les dimensions de l'expérience humaine, et leur permettre de développer leur autonomie.

Elle a pour projet de :

- participer au développement de la recherche au bénéfice de l'autonomie des jeunes aveugles et malvoyants ;
- éduquer et remettre des chiens guides ;
- promouvoir les innovations aptes à favoriser l'autonomie de ces jeunes aveugles et malvoyants ;
- et plus largement remettre des chiens guides à tout public européen présentant toutes formes de handicap visuel pour favoriser l'accès à l'autonomie.

Son conseil d'administration comprend 5 collèges dont un collège de représentants élus, au nombre desquels figurent la fondation MIRA Québec, le Département de Vaucluse et la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue.

Il convient donc de procéder à la désignation du représentant de la commune ainsi que son suppléant au sein du conseil d'administration de la Fondation.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-33,
Vu les statuts de la Fondation Frédéric Gaillanne en date du 08 décembre 2025,

APRÈS en avoir délibéré, **DÉCIDE**,

Article 1 : De désigner Madame Claire CLARETON comme représentant titulaire et Monsieur Elisabeth DELACROIX comme représentant suppléant de la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue au sein du conseil d'administration de la Fondation Frédéric Gaillanne

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 07 avril 2026

Monsieur Alain OUDARD
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 08 avril 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.